

## saint-pardoux-soutiers

### Travaux d'aménagement à la mairie

Le conseil municipal de Saint-Pardoux s'est réuni jeudi 8 octobre, salle du foyer rural. Après un vote, celui-ci pourra se dérouler également dans la salle polyvalente de Soutiers, ou dans la salle de réunion située à l'Ehpad la Castelbourdinoise. La réunion a démarré avec une présentation de la brigade de gendarmerie de Mazières-en-Gâtine, en compagnie de l'adjudant Olivier Gramond. L'an dernier, l'unité a réalisé 215 interventions, dont 76 nocturnes.

**Aménagement de la place du Presbytère.** À la suite de l'abatage de l'arbre l'Araucaria, une statue a été installée pour symboliser le lieu et conserver une partie de l'arbre malade. L'œuvre, créée par Jacky Ruchaud sur le thème de la mère et l'enfant, coûte 1.800 € à la municipalité. Les élus valident cette prestation, avec deux abstentions.

**Travaux mairie.** À la suite d'un mouvement du sol argileux et de fortes températures les étés précédents, le bâtiment a été endommagé. Déclarée en catastrophe naturelle, la commune a été indemnisée 7.651 € sur 10.701 € attendus. Après avoir sollicité quatre prestataires, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Lière, pour un montant de 14.002 € pour l'achat du nouveau mobilier, l'aménagement de l'accueil avec l'agence postale et la création d'un cinquième poste de travail.

**Panneaux d'agglomération.** Les élus décident de conserver les panneaux actuels des trois villages, et de rajouter un panneau avec le nom de la commune nouvelle. Le chiffrage sera établi au cours d'une prochaine séance.

**Plan « 1.000 chantiers ».** Le conseil municipal propose de déposer deux dossiers de subvention auprès du Département

pour le remplacement de menuiseries. Cela concerne les n°22 et 24 de la route du Pré-de-la-Cure, pour un montant de 10.822 €, ainsi que les n°26 et 28 de la dite rue, pour 10.090 €.

**Taxe de séjour.** L'assemblée se prononce pour l'instauration d'une taxe de séjour pour les chambres du presbytère : 0,40 € par nuitée et par adulte.

**Divers.** Sophie Baribault (titulaire) et Karine Olivier (suppléante) représentent la commune au sein du conseil d'administration de l'association Vivre la ruralité à La Bazonnère. Le conseil nomme une voie, route de la Draunière, au lieu-dit « la Croix des Vignes ». Un matériel-vapeur va être acheté pour le service entretien des locaux, d'un montant de 6.177 €. Une subvention de 150 € sera versée au comité de jumelage Sud-Gâtine/Agou Yiboé.